



Objectifs :

- Connaître et appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- Identifier, les risques liés au travail en hauteur, et de rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.
- Utiliser, contrôler, entretenir et entreposer les EPI antichute en toute sécurité
- Travailler en hauteur en sécurité.

Public concerné :

Toute personne réalisant des travaux en hauteur et utilisant des équipements de protection individuelle anti-chutes.

Pré requis :

Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Moyens matériel à fournir par les participants :

Harnais de sécurité.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : en intra entreprise ou inter-entreprises
- Effectif des sessions : 3 à 8 personnes.
- Durée : 2 jours soit 14 heures (Théorie : 7h, Pratique : 7h)
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com

Encadrement - formateur :

Formateur qualifié ayant une expérience pratique des travaux en hauteur et de l'utilisation des EPI antichutes.

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard.

Travail avec des EPI antichute (toitures, pylône, entretiens...) sur sites et configurations variées en utilisant des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes (façade...) et travaux sur échelles.

Évaluation pédagogique :

Cette formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances acquises par un QCM.

Évaluation du savoir-faire pratique en continue, vérification et validation des acquis par le formateur pour chaque exercice.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / sanction :

Attestation de fin de formation / certificat de réalisation.

Validité / suite de parcours :

Pas de durée de validité ni de renouvellement imposé par la réglementation, renouvellement aussi souvent que nécessaire.

Préconisé : tous les 5 ans.

Version juin 2021



PROGRAMME DE LA FORMATION

THEORIE

- Les accidents de travail.
- Législation et réglementation, droits, devoirs et responsabilités.
- Les acteurs de la prévention.
- Principes généraux de prévention, l'évaluation des risques professionnels.
- Les décrets, notamment le décret du 1/09/2004.
- La particularité de l'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes et travaux sur échelles.
- Les lieux de travail.
- Les E.P.I., moyens de protection.
- Présentation d'un logiciel de gestion des E.P.I.
- Les risques liés au travail en hauteur.

PRATIQUE

Liste du matériel préconisé : (A adapter suivant les tâches à effectuer) : Harnais, casque, gants, chaussures de sécurité, 2 sangles, 4 mousquetons, et un antichute par personne. Si nécessaire de quoi effectuer une ligne de vie provisoire. Echelles utilisées.

Pour le travail avec corde : (en plus) Deux cordes de 30 mètres (environ), une poignée d'ascension pour le groupe, un descendeur, 2 mousquetons et 2 sangles en plus par personne.

Applications pratiques au sol :

- Les lieux de travail.
- E.P.I. (Équipement de Protection Individuel).
- Techniques des travaux sur échelles en sécurité.
- Les principaux nœuds.
- Différentes méthodes de progressions.
- Les méthodes et dispositifs d'ancrages.
- Particularités du travail lors de l'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes.

Applications pratiques en hauteur :

- Exercice de suspension.
- Différentes méthodes de progressions.
- Différentes méthodes d'ancrages.
- Différentes méthodes de travail.
- Différentes méthodes de déplacement.
- Secours.

EVALUATION PEDAGOGIQUE : Évaluation pratique en continue et évaluation des connaissances acquises par QCM.

Equivalence :

Non concerné

Débouchés professionnels

Utilisable dans tous les secteurs d'activités (BTP, industries, collectivités, ...).

Références réglementaires :

Passerelles :

Non concerné

Le salarié doit suivre une formation adéquate et spécifique à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, comprenant un entraînement au port de l'équipement et éventuellement une formation aux interventions de secours et de mise en sécurité. Ces formations doivent être renouvelées aussi souvent que nécessaire. Le salarié doit être à même de contrôler avant chaque intervention que les équipements sont en bon état et de s'assurer que les vérifications périodiques annuelles ont été effectuées (**articles R. 4323-104 à R. 4323-106**).

Répertoire spécifique : non concerné.

Version juin 2021